

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
4447-4453, RUE DE LA ROCHE**

**AVIS** est par la présente donné aux personnes intéressées qu'à sa séance ordinaire du **lundi 3 février 2025**, qui se tiendra, à **19 heures**, à la Maison de la culture du Plateau-Mont-Royal, située au 465, avenue du Mont-Royal Est, le conseil d'arrondissement statuera, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures (2002-07)* et des articles 145.5 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, sur la demande suivante :

- **Autoriser la reconstruction de balcons qui ne reprennent pas les caractéristiques d'origine de l'immeuble sis au 4447-4453, rue De La Roche, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (2002-07), et ce en dérogeant à l'article 59 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277).**

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués précédemment.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1).

Fait à Montréal, le 16 janvier 2025.

La secrétaire d'arrondissement,  
Me Karen Loko

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d'arrondissement, certifie que, conformément à l'article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), l'avis public ci-dessus a été publié le 16 janvier 2025 sur le site Internet de l'arrondissement.

Fait à Montréal, le 16 janvier 2025.

La secrétaire d'arrondissement,

Me Karen Loko